

Les dates et scrutins :

- **Mardi 20 novembre : Elections aux conseils centraux de l'UM,** CA, CAC-CR, CAC-CFVU par collèges. Concerne tous les personnels (y compris EPST).

- **Jeudi 6 décembre :** **Elections professionnelles**, locales et nationales. Un seul collège mais plusieurs instances, une locale, le CT de l'UM, plusieurs instances nationales.

Elections aux conseils centraux le 20 novembre : Votes à l'urne, procuration possible. Tout collectif de personnels peut se présenter. Attention les collèges peuvent varier d'un conseil à l'autre (notamment pour les secteurs, les B HDR ou non, ...).

Elections professionnelles : **Tout le monde (y compris enseignants et chercheurs)** vote pour des représentants syndicaux des personnels. Pas de procuration.

Qui vote et pour quoi ?

Enseignants-Chercheurs : Vote seulement à l'urne. Instance locale : CTE (Comité Technique d'Etablissement) (Les membres du CHSCT seront désignés au prorata des élus au CT). Instances nationales : CTMESR et CTU.

Enseignants (PRAG, PRCE) : Vote à l'urne. Instance locale : CTE. Instance nationale : CTMESR. Vote électronique entre le 29 décembre et le 6 décembre : CAPA et CAPN

BIATSS : Vote à l'urne. Instance locale : CTE. Instance nationale : CTMESR. Vote électronique entre le 29 décembre et le 6 décembre : CAPA et CAPN

Chercheurs et ITA « hébergés » : Vote à l'urne. Instance locale : CTE. Vote par correspondance papier jusqu'au 6 décembre : CTMESR, CAP et CT de l'EPST).

Agents non titulaires : Vote à l'urne. Instance locale : CTE. Instances nationales : CTMESR et CCP.

Nous restons à votre disposition pour toute information.

Pour en savoir plus: <http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-668-octobre-2018>